

MON GUIDE

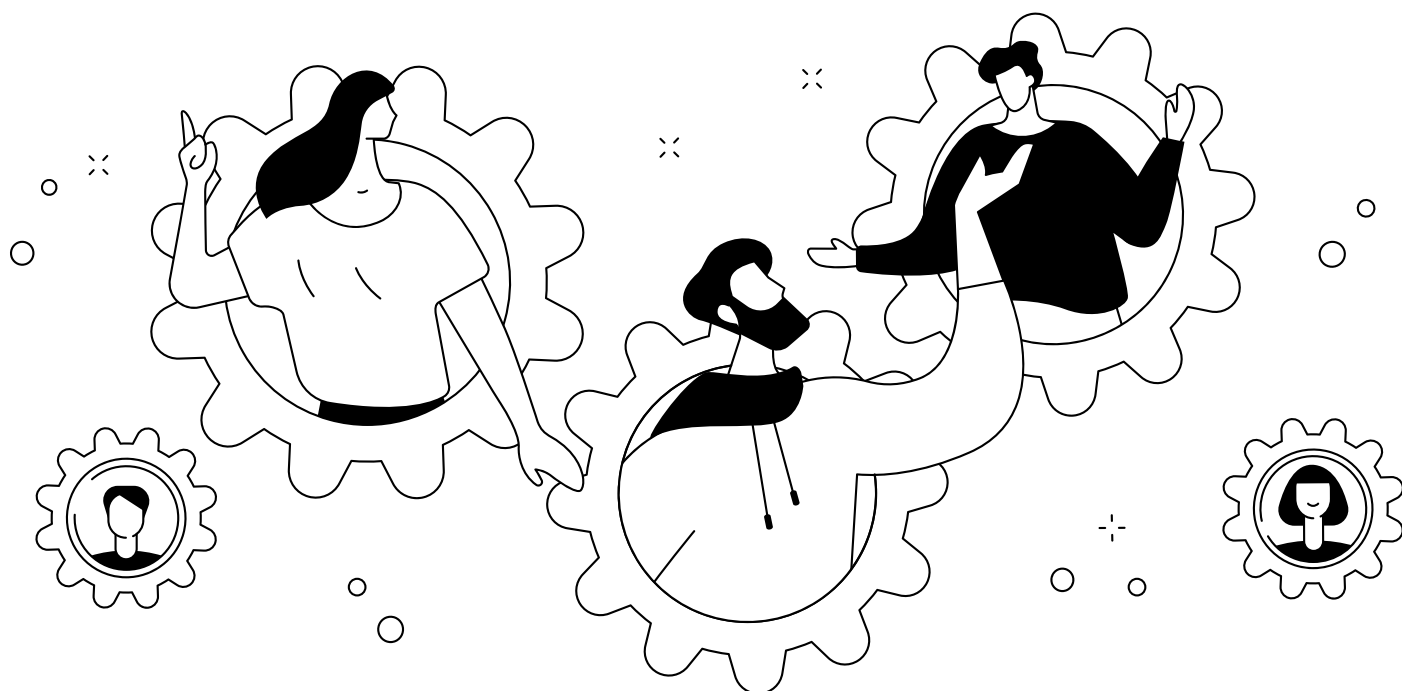
sécurité

-  Ma sécurité
-  Celle des autres
-  Mes bons réflexes



Sommaire

Contexte et enjeux	4
les 10 règles d'or de la sécurité	5
Les équipements de protection individuels (EPI)	6
En cas d'urgence, j'agis !	8
Ce qui est interdit	10
Droits et devoirs	11
Responsabilités partagées	12
Les erreurs qui provoquent le plus d'accidents	13
Mon engagement sécurité	14



Le mot de la Directrice Générale



À l'Éco-Campus du Bâtiment, nous avons une conviction profonde : former un professionnel, ce n'est pas seulement lui transmettre un métier, c'est aussi lui apprendre à exercer ce métier avec responsabilité, exigence et respect de la vie. La sécurité est notre première responsabilité. Elle guide chacune de nos décisions, qu'il s'agisse de l'aménagement de nos ateliers, de nos investissements, de notre pédagogie ou de l'accompagnement de nos apprentis. Parce qu'aucun savoir-faire, aucune performance, aucun chantier ne justifient qu'une femme ou un homme mette sa santé ou sa vie en danger.

Notre ambition dépasse la seule réussite aux examens. Nous voulons former des professionnels compétents, mais aussi des femmes et des hommes capables d'adopter les bons réflexes, d'anticiper les risques, de protéger leurs collègues et de devenir, demain, des acteurs exemplaires de la prévention dans leurs entreprises. Cette exigence est d'autant plus importante que les métiers du bâtiment sont des métiers de passion, d'engagement et de transmission. Les habitudes acquises aujourd'hui accompagneront chacun tout au long de sa carrière.

« C'est pourquoi nous ne faisons jamais de compromis avec la sécurité. Le respect des règles, le port des équipements de protection, la vigilance et le professionnalisme sont des exigences non négociables. »

Ce livret est bien plus qu'un recueil de consignes. Il reflète les valeurs de notre établissement et l'engagement quotidien de l'ensemble de nos équipes. Il témoigne également de la confiance que nous accordent nos entreprises partenaires, qui partagent avec nous cette même ambition : préparer les professionnels du bâtiment de demain.

Je vous invite à le lire attentivement, à vous l'approprier et surtout à faire de la sécurité un réflexe permanent. Car le plus beau chantier que vous construirez sera toujours celui de votre avenir, et il mérite d'être bâti sur des fondations solides : la compétence, le respect, la responsabilité et la protection des autres comme de vous-même. Je vous souhaite une excellente formation et beaucoup de réussite au sein de l'Éco-Campus du Bâtiment.

Magali MELENOTTE
Directrice Générale

Le mot du Directeur des Moyens Généraux

Dans un établissement technique comme le nôtre, la sécurité ne se négocie pas : c'est une culture qui s'applique sans compromis. Les ateliers et les équipements sont configurés pour vous offrir une protection maximale, mais rien ne remplacera jamais votre vigilance, votre sérieux et votre sens des responsabilités.

« Apprendre votre métier, c'est d'abord apprendre à le faire en sécurité. »

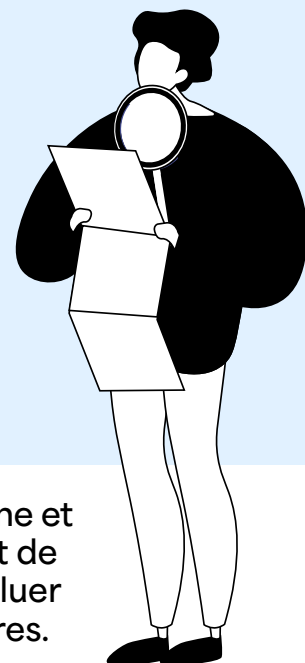
Jérôme COLLET
Directeur des Moyens Généraux



Contexte et enjeux

L'ENGAGEMENT DE L'ÉCO-CAMPUS DU BÂTIMENT

Les métiers du bâtiment sont des métiers techniques et exigeants qui nécessitent une parfaite maîtrise des règles de sécurité. Les apprentis peuvent être confrontés à différents risques liés notamment aux interventions électriques, au travail en hauteur, à l'utilisation d'outillages, aux manutentions ou encore aux contraintes physiques des chantiers.



À l'Éco-Campus du Bâtiment la sécurité constitue une priorité quotidienne et fait pleinement partie de la formation professionnelle. Notre objectif est de former des professionnels compétents, responsables et capables d'évoluer durablement dans leur métier en protégeant leur santé et celle des autres.

La prévention des risques est intégrée dès l'entrée en formation à travers :

- la sensibilisation aux règles de sécurité
- le port obligatoire des Équipements de Protection Individuelle (EPI)
- les formations réglementaires
- les mises en situation professionnelles
- l'accompagnement des équipes pédagogiques

Dans cette démarche, l'Éco-Campus du Bâtiment est accompagné par l'OPPBTP dans le cadre d'un partenariat dédié à la prévention des risques professionnels dans les métiers du bâtiment. Cet accompagnement permet à l'établissement de renforcer ses actions de sensibilisation, de bénéficier d'outils et de ressources spécialisées, et de développer une véritable culture sécurité partagée entre le CFA, les apprentis et les entreprises partenaires.

Notre établissement développe ainsi une véritable culture sécurité fondée sur la vigilance, l'anticipation des risques, le respect des consignes et la responsabilisation de chacun.

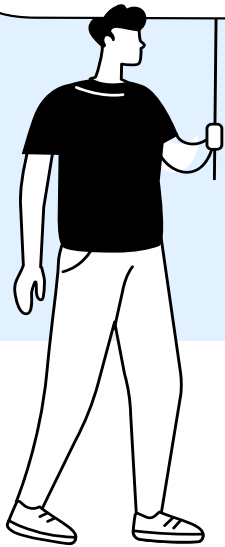


Cette démarche s'appuie également sur une collaboration étroite avec les entreprises partenaires afin de garantir une cohérence entre les pratiques du CFA et celles du terrain.

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DES « OBJECTIFS SÉCURITÉ » DE MA FORMATION :



LES 10 RÈGLES D'OR DE LA SÉCURITÉ



DES PRINCIPES SIMPLES POUR TRAVAILLER EN SÉCURITÉ CHAQUE JOUR

Les 10 règles d'or de la sécurité rappellent que chaque geste compte et qu'aucune intervention ne doit être réalisée au détriment de la sécurité.

1 JE PORTE MES EPI

Mes équipements (chaussures, lunettes, gants...) sont obligatoires. Un EPI resté au vestiaire ou à la maison ne protège de rien.

2 JE RESPECTE LES CONSIGNES

J'applique à la lettre les procédures de l'atelier et de l'entreprise, sans raccourci.

3 JE PRÉPARE MON TRAVAIL

Avant d'agir, j'analyse la situation et je sécurise ma zone de travail.

4 J'UTILISE UN MATÉRIEL CONFORME

Je vérifie l'état de mes outils avant utilisation. Si un outil est défectueux, je le pose.

5 JE GARDE MON POSTE PROPRE

Un atelier encombré est une source directe de chutes. Je range au fur et à mesure.

6 JE REFUSE LES RISQUES INUTILES

Aucun impératif de temps ne justifie de se mettre en danger. En cas de doute, je demande.

7 JE SIGNALÉ TOUTE ANOMALIE

Un câble dénudé, une protection manquante ? J'alerte immédiatement mon formateur.

8 JE PROTÈGE MON ÉQUIPE

Mes actions impactent les autres. Prendre soin de moi, c'est aussi veiller sur mes collègues.

9 JE RESTE 100 % CONCENTRÉ

La distraction, les blagues déplacées et la fatigue provoquent les accidents.

10 LA SÉCURITÉ PASSE AVANT TOUT

La priorité absolue reste ma vie et ma santé. Prendre 5 secondes pour vérifier peut éviter un drame.

À RETENIR

- La sécurité repose sur des règles simples appliquées chaque jour.
- Aucun travail ne doit être réalisé au détriment de la sécurité.
- La prévention est l'affaire de tous.

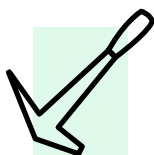
Les équipements de protection individuels (EPI)

UN REFLEXE PROFESSIONNEL INDISPENSABLE

Les EPI représentent le dernier niveau de protection entre vous et le danger. Ils complètent les protections collectives mais ne les remplacent jamais.

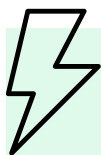
Dotation CFA : Chaque apprenti reçoit un pack complet d'EPI spécifiques dans un délai d'un mois maximum après le début de son nouveau contrat.

LES RISQUES :



COUVERTURE

- Chutes de hauteur
- Bruit
- Coupure
- Projection
- Produit chimique



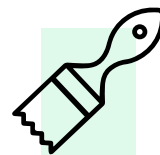
ÉLECTRICITÉ

- Électrification
- Électrocution
- Projection
- Coupure



PLOMBERIE / CHAUFFAGE

- Coupure
- Brûlure
- Projection
- Bruit



PEINTURE AMÉNAGEMENT FINITION

- Produit chimique
- Inhalation de poussières
- Projection
- Coupure
- Bruit

LES SOLUTIONS ADAPTÉES ET OBLIGATOIRES :

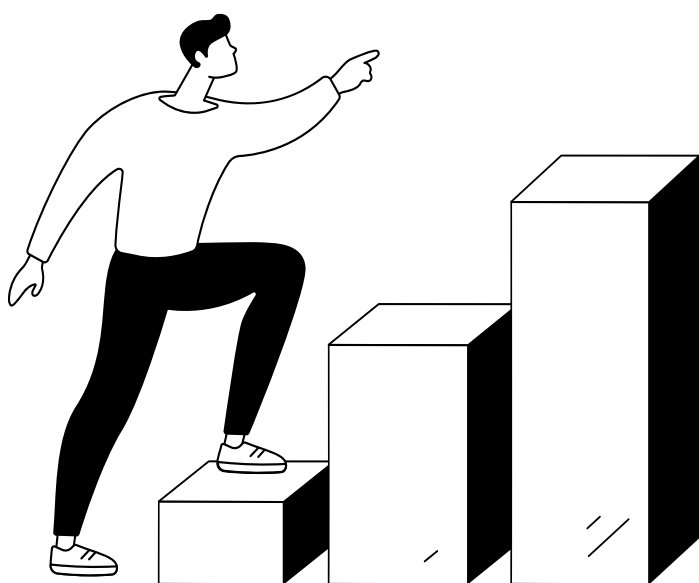
Pieds/Corps	<ul style="list-style-type: none"> - Chaussures de sécurité - Vêtements de protection adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> - Chaussures de sécurité isolantes - Vêtements de protection adaptés sans métal 	<ul style="list-style-type: none"> - Chaussures de sécurité - Vêtements de protection adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> - Chaussures de sécurité - Vêtements de protection adaptés
Visage/Yeux	<ul style="list-style-type: none"> - Lunettes de protection 	<ul style="list-style-type: none"> - Lunette de protection - Visière anti-arc électrique 	<ul style="list-style-type: none"> - Lunettes de protection - Masque de soudure 	<ul style="list-style-type: none"> - Lunettes de protection
Mains	<ul style="list-style-type: none"> - Gants anti-coupure - Gants étanches 	<ul style="list-style-type: none"> - Gants anti-coupure - Gants isolants 	<ul style="list-style-type: none"> - Gants anti-coupure - Gants thermiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Gants anti-coupure - Gants étanches
Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Harnais antichute - Casque à jugulaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel de consignation 	<ul style="list-style-type: none"> - Protections auditives 	<ul style="list-style-type: none"> - Masque respiratoire

Les ateliers reproduisent les conditions réelles ou simulées des chantiers en entreprise. Pour garantir la protection de tous, les règles de fonctionnement et de comportement doivent être appliquées sans aucune concession.

Afin de garantir la protection des apprentis, des formateurs et de l'ensemble des personnes présentes sur le site, chaque atelier et chaque plateau technique dispose d'un règlement spécifique adapté aux activités enseignées et aux risques professionnels identifiés.

CODE DE CONDUITE & RÈGLES DE SÉCURITÉ EN ATELIER

- 1 ÉQUIPEMENT → Port obligatoire de TOUS les EPI.
- 2 AUTORISATION → Interdiction stricte d'utiliser une machine sans accord.
- 3 COMPORTEMENT → Respect des consignes, attitude professionnelle, concentration maximale.
- 4 ENVIRONNEMENT → Respect des zones de circulation, nettoyage du poste de travail.



OBJECTIFS VISÉS

Garantir des conditions de travail sécurisées pour les apprentis et les formateurs.

Développer des réflexes durables conformes aux exigences du marché du travail.

À RETENIR

- J'entretiens mes EPI et je contrôle leur état avant chaque utilisation.
- Le port des EPI et le respect du règlement d'atelier sont obligatoires partout et tout le temps.
- La sécurité ne tolère aucune approximation ni aucun relâchement. Le non-respect des règles entraîne des conséquences graves (humaines et disciplinaires).
- Les règles adoptées à l'Éco-Campus du Bâtiment vous protègent aujourd'hui et feront de vous les professionnels de demain.



En cas d'urgence, j'agis !

CHAQUE SECONDE COMPTE

Face à une situation d'urgence, garder son calme et appliquer les bons réflexes permet de protéger les personnes et de limiter les conséquences d'un accident.

À l'Éco-Campus du Bâtiment, chaque apprenti doit connaître la conduite à tenir en cas d'accident, de malaise, de départ de feu ou de situation dangereuse.

COMMENT FAIRE ?

1 JE PROTÈGE

Avant toute intervention, je sécurise la zone pour éviter un suraccident.

J'éloigne les personnes du danger

Je coupe l'alimentation si nécessaire

Je sécurise l'espace autour de la victime

Je ne me mets jamais en danger moi-même

2 J'ALERTE

J'informe immédiatement :

- Un formateur
- Un encadrant
- Ou un responsable de l'établissement

Si nécessaire, j'appelle les secours

NUMEROS D'URGENCE

18 → Pompiers

15 → SAMU

112 → Numéro d'urgence européen



3 JE SECOURS

Je porte assistance uniquement si je peux le faire sans danger.

Je rassure la victime

Je reste auprès d'elle

Je ne déplace jamais une victime sans nécessité absolue

J'attends l'arrivée des secours

EN CAS D'ALARME INCENDIE

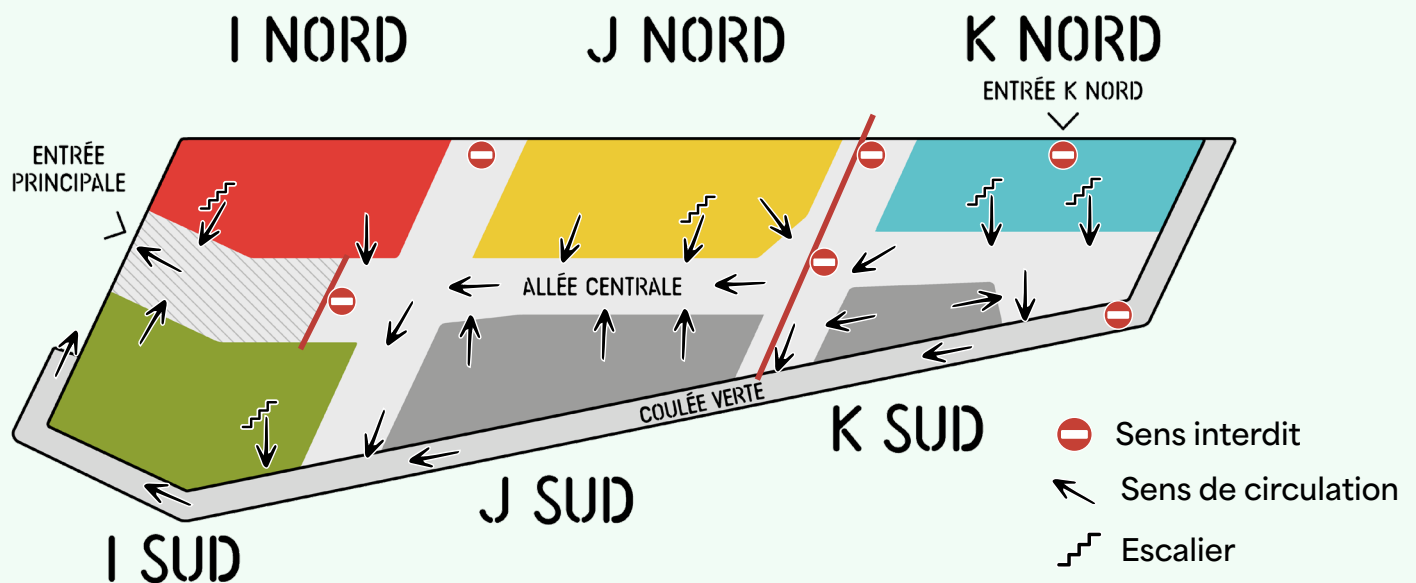
Dès que l'alarme incendie se déclenche, l'évacuation doit commencer immédiatement, selon le plan d'évacuation visible dans les zones de circulation communes. Les consignes suivantes doivent être strictement appliquées :

- J'arrête immédiatement mon activité
- J'écoute attentivement les consignes de mon formateur
- Je suis les consignes et le balisage
- Je rejoins le point de rassemblement et reste avec mon groupe

Dans tous les cas, lors d'une évacuation, il ne faut jamais :

- Ignorer volontairement le signal d'alarme
- Revenir en arrière pour récupérer ses affaires
- Encombrer les issues de secours
- Utiliser les ascenseurs
- Emprunter les escaliers en bois de l'atrium de l'Éco-Campus du Bâtiment
- Fumer, y compris sur le point de rassemblement

PLAN D'ÉVACUATION SIMPLIFIÉ



Point de rassemblement

Ce qui est interdit



Dans un atelier ou même une salle de cours d'un CFA du bâtiment, une seule seconde d'inattention ou un comportement inadapté peut avoir de lourdes conséquences. Pour protéger tout le monde, l'Éco-Campus du Bâtiment applique une politique stricte sur les points suivants :

CE QUI EST STRICTEMENT INTERDIT	LE DANGER RÉEL SUR LE TERRAIN	LA SOLUTION / LE BON RÉFLEXE PRO
ÉCOUTEURS ET CASQUES	L'isolement acoustique : Vous n'entendez plus les consignes du formateur, les alarmes incendie, les signaux de recul des engins, ni les consignes d'urgence.	J'écoute mon environnement : Mes oreilles restent 100% connectées à l'atelier et à l'équipe.
TÉLÉPHONES PORTABLES	La distraction fatale : Regarder un message en manipulant un outil ou en marchant près d'une zone de levage provoque la majorité des fautes d'inattention.	Focus sur ma tâche : Mon téléphone reste éteint.
ALCOOL ET DROGUES	La perte de contrôle : Altération des réflexes, somnolence, prise de risque inconsciente et mise en danger de la vie d'autrui.	100% de mes capacités : Je me présente sobre. Aucun produit ne doit altérer ma vigilance.
CHAHUT ET «BLAGUES»	L'accident bête : Courir dans l'atelier, se pousser, lancer des outils ou faire peur à un collègue en pleine tâche technique.	Comportement Pro : L'atelier est une zone de production technique, le calme et le sérieux sont obligatoires.

À RETENIR

→ **0% de substance :** Je suis parfaitement sobre, alerte et en pleine possession de mes moyens physiques.

→ **100% connecté :** Mes écouteurs sont rangés dans mon sac. Mes oreilles entendent tous les bruits de l'atelier.

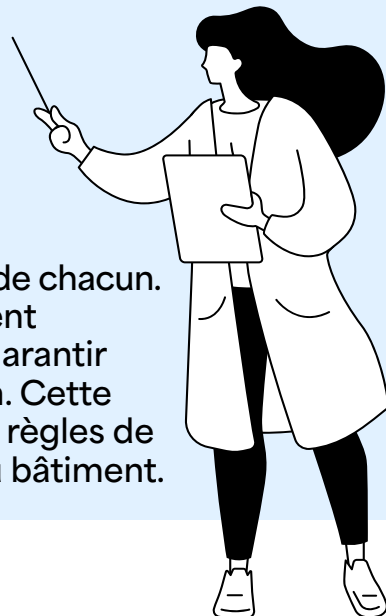
→ **Téléphone au placard :** Mon smartphone est éteint dans mon casier pour éliminer toute distraction.

→ **Attitude pro :** Je garde mon calme, je respecte le matériel et je ne fais aucune blague ou chahut déplacé.

Droits et devoirs

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE ENTRE LE CFA, L'ENTREPRISE ET L'APPRENTI

Dans les métiers du bâtiment, la sécurité repose sur l'implication de chacun. L'Éco-Campus les entreprises d'accueil et les apprentis travaillent ensemble pour développer les bons réflexes professionnels et garantir des conditions de travail sécurisées tout au long de la formation. Cette formation pratique doit toujours s'effectuer dans le respect des règles de prévention et des exigences de sécurité propres aux métiers du bâtiment.



UNE COLLABORATION ESSENTIELLE

Le CFA transmet les connaissances et sensibilise aux risques.

L'entreprise accompagne l'apprenti sur le terrain et veille à l'application des règles de sécurité.

L'apprenti, quant à lui, doit adopter une attitude professionnelle responsable en toutes circonstances.

QUI FAIT QUOI ?

ENTREPRISE D'ACCUEIL	APPRENTI
Organise l'accueil sécurité	Respecte les consignes
Fournit les équipements nécessaires	Porte systématiquement ses EPI
Présente les risques du chantier	Utilise correctement le matériel
Accompagne et encadre sur le terrain	Signale tout danger ou anomalie
Transmet les bonnes pratiques	Adopte un comportement sérieux

Les habitudes prises pendant la formation deviennent les comportements professionnels de demain. Un apprenti qui apprend à travailler en sécurité aujourd'hui deviendra un professionnel plus responsable, plus rigoureux et plus autonome sur les chantiers de demain.

QUE FAIRE FACE À UNE SITUATION DANGEREUSE ?

En cas de doute sur une activité, de matériel défectueux, d'absence de protection adaptée ou de situation jugée dangereuse, il est indispensable :

- d'arrêter immédiatement l'activité,
- d'alerter un formateur, un tuteur ou un responsable,
- de demander conseil avant toute reprise de l'intervention,
- de ne jamais prendre d'initiative pouvant mettre en danger des personnes.

Savoir interrompre une intervention dangereuse fait pleinement partie des comportements professionnels responsables.

À RETENIR

- L'entreprise transmet les bonnes pratiques
- L'entreprise est acteur de la sécurité
- Le CFA et l'entreprise travaille ensemble
- La prévention est une responsabilité collective
- Aucun travail ne justifie de prendre un risque inutile

Responsabilités partagées

LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS

Dans les métiers du bâtiment, la prévention des risques ne repose jamais sur une seule personne. La sécurité est une responsabilité collective qui implique l'ensemble des acteurs de la formation et du monde professionnel. Chacun joue un rôle essentiel pour garantir un environnement de travail, d'apprentissage et de formation sécurisé.



QUI EST RESPONSABLE DE QUOI ?

ACTEUR	RESPONSABILITÉS
ÉCO-CAMPUS	Sécuriser les locaux, équipements et ateliers
FORMATEURS	Transmettre les règles et contrôler leur application
ENTREPRISES	Encadrer les apprentis et appliquer les règles chantier
SERVICES TECHNIQUES	Maintenir les installations et équipements en sécurité
APPRENTIS	Respecter les consignes et adopter les bons comportements

LA PRÉVENTION REPOSE SUR 4 PRINCIPES

Anticiper : Identifier les risques avant d'agir.

Communiquer : Signaler immédiatement toute situation dangereuse.

Coopérer : Travailler ensemble dans le respect des règles.

Être exemplaire : Les comportements individuels influencent la sécurité collective.

CE QUE CHACUN DOIT COMPRENDRE

Un comportement dangereux peut mettre plusieurs personnes en danger.

Ignorer une consigne peut avoir des conséquences graves.

La sécurité ne concerne pas uniquement "les autres".

À RETENIR

- La sécurité est une responsabilité collective
- Chacun a un rôle à jouer dans la prévention
- Le respect des règles protège tout le monde
- Une bonne communication évite de nombreux accidents

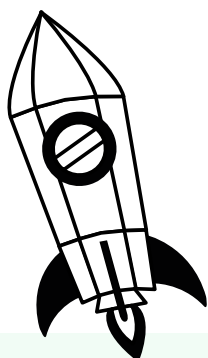
Les erreurs qui provoquent le plus d'accidents

LES ACCIDENTS NE SONT JAMAIS LE FRUIT DU HASARD

Dans les métiers du bâtiment, les accidents sont souvent liés à des erreurs de comportement, à un manque de vigilance ou au non-respect des règles de sécurité. La plupart des situations dangereuses pourraient être évitées grâce à quelques réflexes simples : préparer son intervention, respecter les consignes, porter ses équipements de protection et rester concentré.

LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES

ERREUR	RISQUES / CONSÉQUENCES
Ne pas porter ses EPI	Blessures, coupures, projections, brûlures
Utiliser son téléphone ou porter des écouteurs	Mauvaise réaction face au danger
Utiliser un matériel défectueux	Accident électrique, coupure, incendie
Travailler dans la précipitation	Mauvaise manipulation, chute, accident
Ne pas respecter les consignes	Mise en danger de soi-même et des autres
Laisser un poste mal rangé	Chute, collision, accident matériel
Perdre sa concentration	Oubli de procédure, erreur technique
Utiliser un outil inadapté	Accident ou détérioration du matériel
Ne pas signaler un danger	Aggravation du risque
Prendre des risques inutiles	Accident grave ou irréversible



LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER :

- Je porte mes EPI systématiquement
- Je vérifie mon matériel avant utilisation
- Je respecte les consignes et procédures
- Je signale immédiatement tout danger
- Je demande de l'aide en cas de doute
- Je reste concentré jusqu'à la fin de l'intervention

À RETENIR

- La précipitation est une source d'accident
- Un risque signalé est un risque mieux maîtrisé
- La vigilance doit être permanente
- Les bons réflexes sauvent des vies

Mon engagement sécurité

JE SUIS ACTEUR DE MA SÉCURITÉ ET DE CELLE DES AUTRES

Choisir un métier du bâtiment, c'est intégrer un environnement professionnel exigeant dans lequel la vigilance, le sérieux et le respect des règles de sécurité sont indispensables au quotidien.

En tant qu'apprenti à l'Éco-Campus du Bâtiment, je comprends que la sécurité fait pleinement partie de mon futur métier. Mes comportements, mes choix et mon attitude ont un impact direct sur ma sécurité, mais également sur celle des autres personnes présentes en atelier, sur les plateaux techniques ou en entreprise.

Je m'engage donc à adopter une attitude professionnelle responsable dans toutes les situations.

JE M'ENGAGE À...	JE REFUSE...
Respecter les règles de sécurité	Les comportements dangereux
Travailler avec sérieux	Les prises de risque inutiles
Porter mes EPI	Le non-respect des consignes
Signaler les dangers	L'utilisation du téléphone en activité
Protéger les autres	Les distractions et le chahut

« Je m'engage à respecter les règles de sécurité, à adopter un comportement responsable et à contribuer chaque jour à la prévention des risques. »

En signant cet engagement, je reconnais avoir pris connaissance des consignes de sécurité applicables au sein de l'Éco-Campus du Bâtiment et en entreprise.

Je comprends que le respect des règles de prévention est indispensable pour protéger ma santé, ma sécurité et celle des autres.

Je m'engage à appliquer les consignes données par les équipes pédagogiques, les encadrants et les tuteurs tout au long de ma formation.

APPRENTI

Nom / Prénom :

Date :

Signature :

CONTACT

✉ j.collet@eco-campus-batiment.fr

☎ 01 41 93 40 32